ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Affaire suivie par :
DPE 1 – DPE 2
Rectorat de la région académique
168, rue de la Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

DPE 3 – DPE 4 – DPE 5
Rectorat de la région académique
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex

Rouen, le 26 juin 2026

Jérôme COLSON
Secrétaire général adjoint
Directeur des relations et ressources humaines

à

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires stagiaires
et élèves fonctionnaires
nommé(e)s dans l'académie de Normandie
à la rentrée scolaire 2026

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements
publics du second degré (pour information)

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
DASEN du Calvados, de l'Eure, de la Manche,
de l'Orne et de la Seine-Maritime

Objet : Affectation des lauréats des concours du second degré en qualité d'élève fonctionnaire et de fonctionnaire stagiaire à la rentrée 2026.

Réf : Note de service du 16 avril 2026 parue au BO n° 18 du 30 avril 2026.

L'affectation en qualité d'élève fonctionnaire et de fonctionnaire stagiaire est la première étape du parcours professionnel des personnels enseignants et d'éducation du second degré et des psychologues de l'Education Nationale. Elle comprend deux phases successives :

- la 1ère conduite au niveau ministériel (DGRH) est interacadémique. Elle consiste à nommer les intéressé(e)s dans une académie ;

- la 2ème conduite au niveau académique, dite intra-académique. Elle consiste à affecter les élèves fonctionnaires auprès du rectorat tout en réalisant leur formation en master M2E 1 à l'INSPE, et les fonctionnaires stagiaires sur un poste au sein d'un établissement.

La publication nationale des affectations dans les académies aura lieu **entre le 29 juin 2026 et le 13 juillet 2026** selon les disciplines.

La présente note de service s'adresse aux lauréats des concours de recrutement Bac + 3 et Bac + 5 des professeurs du second degré public (professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'EPS, professeurs de lycée professionnel) et conseillers principaux d'éducation nommés dans l'académie de Normandie au 1er septembre 2026.

Elle définit les règles et les modalités d'affectation en qualité d'**élève fonctionnaire** auprès du rectorat et de **fonctionnaire stagiaire** dans les établissements publics du second degré.

I) Dispositif d'accueil et d'information

Un dispositif d'accueil téléphonique et d'information est mis en place jusqu'au 17 juillet au sein de la division des personnels enseignants et d'éducation du rectorat, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

A ce titre, vous trouverez en *annexe 1*, et sur le site académique, un organigramme des services de la Division des Personnels Enseignants (DPE) avec les coordonnées du ou de la gestionnaire de votre discipline auprès duquel ou de laquelle vous pourrez également prendre contact.

II) Calendrier des opérations d'affectation

Les affectations des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires au sein de l'académie de Normandie se feront **selon les disciplines** aux dates suivantes :

Date de la liaison	Liste disciplines
Lundi 29 juin	SES ; langues rares ; PLP disc pro (horticulture, coiffure…)
Vendredi 3 juillet	EPS ; CPE ; italien ; documentation ; allemand ; éducation musicale ; PLP disc pro (conducteurs routiers…)
Mardi 7 juillet	Eco gestion ; arts plastiques ; SII ; PLP disc pro (éco gestion ; STMS ; biotech)
Vendredi 10 juillet	Lettres ; philosophie ; histoire géographie ; anglais ; espagnol ; PLP disc générales (lettres anglais ; lettres espagnol)
Lundi 13 juillet	Mathématiques ; SPC ; SVT ; PLP (maths-sciences ; génie industriel ; génie mécanique ; génie civil…)

Attention : Ce calendrier peut éventuellement être modifié en fonction des dates des affectations ministérielles, et sous réserve d'incidents techniques. Toute modification sera annoncée en temps réel sur le site académique.

III) Commission académique

Une commission académique se réunira pour instruire la situation de certains lauréats des concours à Bac + 3 afin de mieux prendre en compte leurs parcours académiques et professionnels et statuer sur la formation statutaire dont ils devront bénéficier.

IV) Affectation des élèves fonctionnaires

Les élèves fonctionnaires seront affectés auprès du rectorat.
Ils réaliseront leur formation en master M2E 1 dans l'un des INSPE (Caen ou Rouen) de l'académie, laquelle comprendra douze semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). Ils seront placés en stage par décision d'exercice rectoral.

Les services de la DPE les affecteront en fonction de leur rang de classement et porteront une attention aux situations particulières (chargé de famille, handicap).

V) Procédure de saisie des vœux et d'affectation des fonctionnaires stagiaires

Dès connaissance de votre affectation, vous devez **immédiatement** adresser par courriel à l'adresse électronique de votre gestionnaire les justificatifs *(cf. annexe 2)* se rapportant à votre situation familiale et votre diplôme, en précisant la discipline dans laquelle vous allez enseigner.

La saisie des vœux, au nombre de 5 et portant sur des zones géographiques, sans restriction, sera possible dans les créneaux indiqués ci-dessous en fonction des disciplines, en utilisant l'application internet dédiée à l'adresse :

https://extranet.ac-normandie.fr/stagiaires-agt/

- du lundi 29 juin 2026 au mardi 30 juin 2026
- du vendredi 3 juillet 2026 au dimanche 5 juillet 2026
- du mardi 7 juillet 2026 au mercredi 8 juillet 2026
- du vendredi 10 juillet 2026 au lundi 13 juillet 2026 – 12h00
- du lundi 13 juillet 2026 au mercredi 15 juillet 2026 – 12h00

Seuls, les professeurs agrégés, qui ont vocation à enseigner en lycée, seront affectés de préférence sur des postes en lycée, dès lors qu'il en existera, à l'intérieur de la zone obtenue.

Le calendrier présenté en *annexe 3* est à respecter impérativement. Les lauréats qui n'auraient pas saisi de vœux dans les délais impartis se verront affectés d'office sur un poste resté vacant.

Les candidats, fonctionnaires stagiaires temps complet ou mi-temps issus du concours Bac + 5, seront classés en fonction d'un barème rappelé en *annexe 4*, dès lors que les pièces justificatives seront parvenues à la DPE dans les délais impartis. Les affectations prononcées au sein de l'académie, tiendront compte, dans toute la mesure du possible des vœux géographiques que les lauréats auront formulés et de leur situation personnelle.

Les candidats, fonctionnaires stagiaires mi-temps issus du concours Bac + 3, seront classés en fonction de leur rang de classement au concours. La DPE portera une attention aux situations particulières (chargé de famille, handicap).

Concours réussi	Diplôme détenu	Statut en 2026-2027
Bac + 3	L3	Elève fonctionnaire
Bac + 3	M1 disciplinaire*	Elève fonctionnaire*
Bac + 3	M1 MEEF	Stagiaire à mi-temps
Bac + 3	M2 disciplinaire	Stagiaire à mi-temps
Bac + 3	M2 MEEF	Stagiaire à temps complet
Bac + 5	M2 disciplinaire	Stagiaire à mi-temps
Bac + 5	M2 MEEF	Stagiaire à temps complet

** Le lauréat du concours pourra être passé en stagiaire à mi-temps par la commission académique*

Les affectations seront communiquées aux intéressé(e)s par mail et courrier entre le 2 juillet et le 17 juillet 2026 selon les disciplines et aux chefs des établissements d'accueil par courriel aux mêmes dates.

VI) Accueil dans l'académie

Un accueil institutionnel, suivi de journées de formation disciplinaire, d'échanges avec les corps d'inspection et les tuteurs, seront organisées du 26 au 28 août 2026.

VII) Prise de fonctions des fonctionnaires stagiaires

Vous serez nommé(e) professeur(e) agrégé(e), certifié(e), PLP, PEPS ou CPE stagiaire le 1er septembre 2026.

De même que les personnels titulaires, vous êtes invités à vous présenter dans votre établissement le jour de la pré-rentrée, le lundi 31 août 2026. Vous pourrez ainsi :

- ✓ prendre contact avec l'équipe de direction ;
- ✓ être informé(e) de votre emploi du temps et de vos conditions de service.

VIII) Prise en charge administrative et financière

J'attire votre attention sur la nécessité de renvoyer dans les délais, **pour le 17 août 2026**, le dossier de prise en charge administrative et financière, qui vous sera transmis par la DPE, et qui sera téléchargeable sur le site académique.

Par ailleurs, en tant qu'élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire, vous bénéficierez du régime de protection sociale complémentaire obligatoire.

Vous recevrez un message de la MGEN vous donnant les modalités d'inscription à la PSC. Vous aurez un délai de 10 jours pour souscrire à la PSC ou demander une dispense.

Je vous adresse mes félicitations pour votre réussite au concours et vous souhaite d'ores et déjà la bienvenue dans l'académie de Normandie.

Signé : Jérôme COLSON